

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étape du rapport du Bill C-244, Loi concernant la stabilisation du produit de la vente du grain des Prairies et abrogeant ou modifiant certaines lois connexes, rapporté avec des amendements par le comité permanent de l'agriculture.

M. Gleave, appuyé par M. Peters, propose,—Que le Bill C-244, Loi concernant la stabilisation du produit de la vente du grain des Prairies et abrogeant ou modifiant certaines lois connexes, soit modifié par l'adjonction, à la suite de l'article 2(1)c), de ce qui suit:

«et en déduisant le montant de l'augmentation des coûts de production, et notamment les paiements de stabilisation, le cas échéant;».

M. Gleave, appuyé par M. Peters, propose,—Que le Bill C-244, Loi concernant la stabilisation du produit de la vente du grain des Prairies et abrogeant ou modifiant certaines lois connexes, soit modifié par la suppression à l'article 3(1)a), des mots «le montant correspondant à quatre-vingt-dix pour cent de», et à l'article 3(1)b), des mots «montant correspondant à quatre-vingt-dix pour cent du».

Il s'élève un débat;

M. Lang (Saskatoon-Humboldt), appuyé par M. Mahoney, propose,—Que la Chambre continue de siéger jusqu'à ce qu'elle ait disposé de l'étape du rapport du Bill C-244, ou jusqu'à minuit selon l'éventualité qui se produira la première.

Et plus de dix députés s'étant levés pour s'y opposer, ladite motion est réputée retirée en conformité des dispositions de l'article 6(5)b) du Règlement.

Le débat reprend sur la motion de M. Gleave, appuyé par M. Peters,—Que le Bill C-244, Loi concernant la stabilisation du produit de la vente du grain des Prairies et abrogeant ou modifiant certaines lois connexes, soit modifié par l'adjonction, à la suite de l'article 2(1)c), de ce qui suit:

«et en déduisant le montant de l'augmentation des coûts de production, et notamment les paiements de stabilisation, le cas échéant;».

Et sur la motion de M. Gleave, appuyé par M. Peters,—Que le Bill C-244, Loi concernant la stabilisation du produit de la vente du grain des Prairies et abrogeant ou modifiant certaines lois connexes, soit modifié par la suppression à l'article 3(1)a) des mots «le montant correspondant à quatre-vingt-dix pour cent de», et à l'article 3(1)b), des mots «montant correspondant à quatre-vingt-dix pour cent du».

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le Bill C-249, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1972.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

À dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Gleave, O'Connell, Côté (Richelieu) et McBride en remplacement de MM. Burton, Penner, Breau et Foster sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture.

M. Orange en remplacement de M. Laflamme sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Duquet en remplacement de M. Guay (Lévis) sur la liste des membres du comité permanent des transports et des communications.

M. Noble en remplacement de M. Dinsdale sur la liste des membres du comité permanent des transports et des communications.

M. Lessard (LaSalle) en remplacement de M. Leblanc (Laurier) sur la liste des membres du comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

M. Givens en remplacement de M. Sullivan sur la liste des membres du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

M. Deakon en remplacement de M. Sulatycky sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. Laflamme en remplacement de M. Portelance sur la liste des membres du comité permanent des transports et des communications.

MM. Sullivan et Cullen en remplacement de MM. Murphy et Kaplan sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

À 10 h. 14 du soir, la Chambre s'ajourne à demain à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
LUCIEN LAMOUREUX.